Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20231018-20231018_06-DE

Délibération n°20231018_06

République Française
Département du Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le douze octobre deux mil vingt-trois.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 octobre 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Solène CAUX, Claudia CERRATO, Philippe COACHE, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : M. Christian CLEMENT, Mme Corinne CODEVELLE, Mme Emmanuelle PIERROT, Mme Sylvie PLE, M. Guy REGNIER et M. Renaud VAHE.

Absent non excusé : Néant

Procurations :
M. Christian CLEMENT donne son pouvoir à M. Philippe DURIER
Mme Corinne CODEVELLE donne son pouvoir à Mme Véronique FIOLET
Mme Emmanuelle PIERROT donne son pouvoir à Mme Claudia CERRATO
Mme Sylvie PLE donne son pouvoir à Mme Henryanne GRESSIER
M. Guy REGNIER donne son pouvoir à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Renaud VAHE donne son pouvoir à M. Benoît ROYER

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 19 (13 présents et 6 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER.

Hôtel de ville
10 place d'Armes
BP 99
62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20231018-20231018_06-DE

Délibération n°20231018_06

République Française
Département du Pas-de-Calais

Objet : **Acceptation d'indemnité sinistre**

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des garanties de la police d'assurance de la commune, une déclaration de sinistre a été faite auprès des Assurances Mutuelles de Picardie, à savoir :

- Choc de véhicule en date du 05 mai 2023

Après expertises, la somme suivante a été proposée par les Assurances Mutuelles de Picardie en remboursement du sinistre décrit précédemment :

- Choc de véhicule en date du 05 mai 2023 :
  Chèque de 550.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER le versement de la somme de 550.00 € par les Assurances Mutuelles de Picardie en remboursement du sinistre et de porter cette somme à l'article 7588 « produits exceptionnels divers ».**

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré le dix-huit octobre deux-mil vingt-trois.

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS

Hôtel de ville
10 place d'Armes
BP 99
62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr